

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro MLDC 260428 041

portant sur

FIXATION DES TARIFS DE LA PISCINE MUNICIPALE NAUTILIA

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°CM_260413_3 du Conseil municipal du 13 avril 2026 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

VU la décision n°MLDC_260326_029 relative à la fixation des tarifs de la piscine municipale Nautilia,

CONSIDÉRANT les coûts de fonctionnement liés à l'organisation des cycles de natation (personnel, entretien des installations, charges énergétiques, matériel pédagogique...),

CONSIDÉRANT l'importance de l'apprentissage de la natation dans le cadre des programmes scolaires, notamment pour des raisons de sécurité et de santé publique,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE FIXER les tarifs de base des activités de la piscine municipale Nautilia comme suit :

	Lodève et CCLL	Hors CCLL
- 3 ans	GRATUIT	GRATUIT
- 16 ans	3,00	4,50
+ 16 ans	4,50	6,00
10 entrées -16 ans	25,00	40,00
10 entrées + 16 ans	35,00	55,00
Forfait famille (2 adultes et 2 enfants)	12,00	18,00
Tarif structure (animateur gratuit)	2,00	2,00
Test de natation	5,00	8,00
Cours Aquagym	7,00	10,00
Carte 5 cours Aquagym	30,00	35,00
5 Cours Aquaphobie adulte ou natation débutant adulte ou natation perfectionnement adulte.	75,00	80,00
Stage natation enfants 4 jours	60,00	70,00
Cycle de natation scolaire de 8 séances	79,00 par élève	79,00 par élève
Scolaire par séance de natation	9,80	9,80
Location ligne d'eau	10,00	10,00
Location bassin avec MNS	47,90	47,90

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Brassards	8,00	8,00
Maillot de bain	12,00	12,00
Lunettes de piscine	12,00	12,00

- **ARTICLE 2** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20260428-Imc124953-AR-1-
1
Date de télétransmission : 28/04/26
Date de publication : 04/05/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt huit avril deux mille vingt-six,

Le Maire
Claude LAATEB

